

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 79/2023

Afférents au conseil Municipal : 27
En exercice : 25
Date d'affichage : 19 octobre 2023
Date de convocation : 19 octobre 2023

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – 1^{er} Adjoint
Présents : Tous les Conseillers Municipaux sauf Mr Coutagne (pouvoir à Mr Pignon), Mme Gournay (pouvoir à Mr Espoto), Mme Lekim (pouvoir à Mme Gaisnon), Mme Lubrano (pouvoir à Mme Lombard) et Mr Mokrani (pouvoir à Mme Pellegrino)
Absents excusés: Mrs Canal et Bernard
Secrétaire de séance : Mme Evelyne NOTO CAMPANELLA

OBJET : DENOMINATION D'UN CHEMIN PRIVE QUARTIER FONTJUANE

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la dénomination d'une voie privée desservant les propriétés des riverains, située quartier Fontjuane :

Proposition : Chemin de l'Andoria

Ce chemin privé est situé à la limite communale entre Rousset et Châteauneuf le Rouge au nord de la Route Nationale 7.

Les riverains proposent ce nom qui est le terme provençal pour désigner la branche de la vigne avec ses feuilles et ses fruits (source : Vocabulaire FRANÇAIS-PROVENCAL par S-J HONNORAT, Docteur en Médecine édité à Digne en 1848). Ce chemin dessert la propriété viticole de Terre de Rouscaï.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

-Oùï l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint;

-Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

-Décide de dénommer la voie privée située quartier Fontjuane ;

*Chemin de l'Andoria, tenant : Commune de Châteauneuf le Rouge, aboutissant : sans issue, ce chemin privé tend vers le nord 285 mètres environ de son origine.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Secrétaire de séance

Evelyne NOTO CAMPANELLA



le 1^{er} Adjoint

Philippe PIGNON

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

